



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 DECEMBRE 2020**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
27	18	5

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire dans la salle des Fêtes d'ETAIN, rue du Marché, après convocation légale faite le onze décembre sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

**Étaient présents :** Rémy ANDRIN, Daniel BRIZION, Jocelyne HUMBERT, Christelle LEPEZEL, Christian GAGNEUX, Elise RONDEAU, Joël PARROT, Aline LEMAIRE, Céline COPPEY, Emmanuel BERTOLINI, Charlène HENRY, Eric PORCHON, Jérôme MARCHETTI, Lauren JESTIN, Fabien GOUTELLE, Marie-Françoise LECLERC, Muriel FABE, Pascal HUMBERT.

<b>Date d'affichage : 29/12/2020</b>
<b>Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 28/12/2020</b>

**Étaient absents :** Mickaël BOURGON, Sylvie SCHMIT, Blandine BESTEL, Emmeline HUMBERT, Norbert DELAHAYE, Cathie ALEXANDRE, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Adrien PRESSINI, Anne BOIS.

**Procurations :** Mickaël BOURGON à Céline COPPEY, Sylvie SCHMIT à Christian GAGNEUX, Emmeline HUMBERT à Jocelyne HUMBERT, Cathie ALEXANDRE à Emmanuel BERTOLINI, Anne BOIS à Marie-Françoise LECLERC.

**Secrétaire de séance :** Lauren JESTIN

**1 – TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,** **VALIDE** les tarifs municipaux ci-dessous, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

		TARIFS LOCATION DE SALLES Particuliers, organismes, secteur privé			
		STAINOIS ET EXTERIEUR		STAINOIS	EXTERIEUR
		½ journée/soirée*	Journée*	Weekend	
SALLE DES FETES	Sans vaisselle	160 €	160 €	310 €	450 €
	Avec vaisselle	160 € + 0.10€/l'unité	160 € + 0.10€/l'unité	310 € + 0.10€ l'unité	450 € + 0.10€ l'unité
BAR DE LA SALLE DES FETES	Sans vaisselle	80 €	80 €		
	Avec vaisselle	80 € + 0.10 €/l'unité	80 € + 0.10 €/l'unité		
	Avec cuisine du haut	50€	50€	50€	50€
SALLE BRASSE ET FOCOSI	Sans vaisselle	110 €	110 €	200 €	250 €
	Avec vaisselle	110 € + 0.10€/l'unité	110 € + 0.10€ l'unité	200 € + 0.10€/l'unité	250 € + 0.10€/l'unité
SALLE PERQUIN		30 €	50 €		

\* du lundi au vendredi matin

Les associations à but non lucratif d'Etain pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite des salles, à raison d'une fois par an. Au-delà, les tarifs ci-dessus s'appliqueront, excepté pour les événements d'intérêt général organisés en partenariat avec la mairie.

Pour les collectivités et autres organismes publics, la mise à disposition des salles se fera à titre gracieux pour les événements d'intérêt général.

Dans tous les cas, la mise à disposition gratuite des salles sera consentie sous réserve de la disponibilité des salles et dans le respect de l'article L.2144-3 du CGCT.

	DROITS DE PLACE									
	A la prestation	1 fois/ Sem	1 fois/ Sem au mois	1 fois / Sem à l'année	2 fois/ sem	2 fois / Sem au mois	2 fois / Sem à l'année	Au mois	Au trimestre -15%	Forfait
Marché, foire, fête (au mètre à la prestation)	0.50€/m2								-15%	
Huîtres	10.00€								30 €	
Pizzas et autres		10 €	35 €	320 €	15 €	50 €	480 €			
Camion	50.00€									
Petit cirque	70.00€									
Grand cirque	150.00€									
Terrasse								10 €		
Fleuriste				150 €			250 €			
Sapins										50 €

0,50€/m2), ainsi que pour les terrasses (de 30 € à 10 € le mois)

	CIMETIERE	
	30 ans	50 ans
Concession (tarif au m2)	110 €	200 €
Columbarium	900 €	
Caveau cinéraire	350 €	

	LOCATION ET CASSE VAISSELLE
Location	0.10 €
Tout verre confondu	1.50 €
Assiette plate	4.10 €
Assiette à dessert	2.30 €
Tasse à café	2.70 €
Tasse à déjeuner	4.10 €
Carafe	4.20 €
Couvert	0.65 €
Soucoupe	1.90 €
Pichet	13.65 €
Seau à champagne	0.85 €

## 2 - CONDITIONS DE LOCATION DE LA SCÈNE MOBILE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**  
**FIXE** les tarifs énumérés ci-dessous pour la location de la scène mobile.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2015-042 du 8 juillet 2015 fixant les cautions pour toute personne souhaitant emprunter les chapiteaux appartenant à la ville d'ETAIN.

Il rappelle également l'achat d'une scène mobile en juin 2019 pour un montant de 37 920 euros TTC.

Afin d'optimiser l'utilisation du matériel et également dans un but de rentabilisation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter les conditions de mise à disposition et de location de cet investissement selon les conditions suivantes :

- Pour toute association dans le cadre d'événements culturels de qualité (fréquentation du public, rayonnement...)
- Si l'évènement se déroule à Etain : **mise à disposition à titre gracieux**
- Si l'évènement se déroule dans le périmètre de la CCPE (hors ville d'Etain) : **prix de la location 250 euros**
- Pour toute collectivité dans le périmètre de la CCPE **Prix de la location : 250 euros**
- Pour toute structure associative ou publique extérieure au périmètre de la CCPE **Prix de la location : 500 euros**

Ces tarifs sont convenus pour toute location d'une journée ou d'un week-end dans une zone de 50 km.

Il sera facturé 50 euros par journée supplémentaire et un surcoût sera également appliqué au cas par cas pour toute location en dehors du périmètre fixé.

Dans tous les cas, la scène mobile sera transportée et installée par les agents du service technique.

Outre le paiement de la location, le loueur devra fournir un **chèque de caution de 1 500 euros** ainsi qu'une **attestation d'assurance** avant la mise à disposition du matériel. Une convention précisant toutes ces conditions sera établie et signée par les deux parties.

### **3 – EXTERNALISATION DE LA GESTION, DE L'ENTRETIEN MAINTENANCE ET GER DU BÂTIMENT DE LA GENDARMERIE : CONTRAT DE CONCESSION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet du Conseil Départemental d'externaliser la gestion des 13 gendarmeries et la proposition faite aux autres propriétaires – dont la ville d'Étain – de constituer un groupement d'autorités concédantes **pour la passation et l'exécution conjointe d'une concession ayant pour objet l'externalisation de la gestion, de l'entretien/maintenance et de certains travaux relatifs aux sites de la gendarmerie.**

Par délibération en date du 5 février 2020, le conseil s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la ville d'Étain au groupement d'autorités concédantes coordonné par le département de la Meuse et a autorisé le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

Un comité de pilotage composé de chacun des membres a été mis en place pour le suivi de la passation et de l'exécution du marché.

Dès lors, le Département a procédé aux opérations de sélection du futur titulaire du contrat de concession

Le Conseil Départemental devait se prononcer le 17 décembre sur le choix de l'attributaire et décider de la conclusion ou non du contrat de concession pour une durée de 30 ans. Mais ce point a été retiré de l'ordre du jour de la commission permanente.

Le Conseil Municipal d'Étain est néanmoins invité à se positionner sur la suite à donner à cette affaire.

Après avis défavorable de la commission travaux voirie urbanisme,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS, DEUX ABSTENTIONS,**

Compte-tenu de la teneur de l'offre du candidat retenu,

**DECIDE** de ne pas poursuivre le contrat de concession de travaux et services relatif à l'externalisation de la gestion et de l'entretien maintenance et gros entretien renouvellement de casernes de gendarmerie et bâtiments annexes.

### **4 – ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à ce service en l'autorisant à signer une convention avec le centre de gestion de la Meuse et plus particulièrement dans le domaine santé au travail moyennant les coûts suivants :

MISSIONS	TARIFS
<b>Journée</b> Soit 6h en déplacement ou 7h de rédaction Ingénieur	500 €
<b>Demi-journée</b> Soit 3h en déplacement ou 3h30 de rédaction Ingénieur	280 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Meuse concernant le service hygiène et sécurité et tous documents relatifs à cette mission.

### **5 - MANDATEMENT AU CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 septembre 2017, l'adhésion au service d'assurance groupe du Centre de gestion de la Meuse a été décidée et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 4 ans. Il convient d'ores et déjà de délibérer afin d'autoriser ou non le Centre de Gestion à lancer la procédure de mise en concurrence pour ce contrat qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**DECIDE** de mandater le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

### **6 - TRANSFERT DU PERSONNEL CCAS VERS LA VILLE ET MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE POUR UN AGENT SOCIAL**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**ACTE** le transfert des deux postes « agent social » à la commune d'Étain.

**ACCEPTÉ** de porter à 30 h 00 la durée hebdomadaire de service soit un temps non complet pour le poste d'agent social 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Voir tableau ci-dessous.

	AGENT SOCIAL 1	AGENT SOCIAL 2
MAIRIE	16 h 15 min	7 h 30 min
CCAS	12 h 45	4 h
TOTAUX	29 h	11 h 30

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la ville.

### **7 - BAPTEME DE L'UNIQUE IMPASSE DU LOTISSEMENT DE RIÉVILLERS 2**

Le Conseil Municipal, après avoir voté comme suit :

- Nombre de bulletins dans l'urne : **23 (vingt-trois)**
- Bulletins blancs ou nuls : **0 (zéro)**
- Simone VEIL : **8 (huit) voix**
- Nicole GIRARD-MANGIN : **10 (dix) Voix**

- Charlotte MAITRE : **3 (trois) voix**
- Gisèle HALIMI : **0 (zéro) voix**
- Simone WEIL : **2 (deux) voix**

**BAPTISE** l'impasse du lotissement de Riéviliers 2 : **Impasse Nicole GIRARD-MANGIN.**

#### **8 - OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'HARMONIE STAINOISE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**ACCEPTE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Harmonie Stainoise d'un montant de 450.00 euros pour avoir participé à diverses cérémonies au cours de l'année 2020 ainsi que pour l'organisation de la foire d'automne qui s'est déroulée le 11 octobre dernier.

**AUTORISE** le Maire à verser cette subvention.

#### **9 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DE LA PLACE DU BOSQUET ET DEMANDE DE SUBVENTION FUCLEM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

**APPROUVE** le dossier présenté et son mode de financement ;

**CONFIRME** sa volonté de réaliser les travaux d'enfouissement de réseaux secs au cours de l'année 2021 ;

**ACCEPTE** que ce dossier soit retiré de la liste si les travaux n'ont pas débuté en 2021 ;

**SOLLICITE** une participation auprès de la FUCLEM sur les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé ;

**S'ENGAGE** à communiquer sur la participation financière de la FUCLEM, par voie de presse et par apposition du logo de la FUCLEM sur les panneaux de chantier ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10**

**Le Maire**  
**Rémy ANDRIN**